

## POLITIQUE D'ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES PARTIES PRENANTES

### ATREAM Hotels

La société de gestion Atream, au travers de la SCPI Atream Hôtels notamment, s'engage dans une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) visant l'amélioration des performances environnementales et sociales de l'ensemble des actifs sous gestion, tout en assurant une bonne gouvernance de ses véhicules d'investissement.

Atream Hôtels, au travers du développement de son patrimoine d'actifs immobiliers, accompagne les acteurs du tourisme dans la réalisation de leur activité économique ainsi que les investisseurs et épargnants dans la valorisation d'une épargne rémunérée à long terme.

La stratégie d'Atream s'attache à intégrer le développement d'interactions continues et durables avec l'ensemble des parties prenantes, basées sur la transparence, la recherche de l'excellence et une vision long terme.

Cette volonté s'inscrit plus largement dans l'ambition de diffuser et de partager nos principes de gestion responsable, à l'ensemble des parties prenantes significatives. Ainsi, Atream tient à jour des listes détaillées de ses quatre principales parties prenantes : Collaborateurs, Epargnants, Preneurs/bailleurs, Prestataires (entreprises de travaux, cabinet de conseil etc.).



Parties prenantes	Enjeux	Modalités	Actions engagées
<b>Epargnants / Investisseurs</b>	<p>Anti-corruption et éthique des affaires</p> <p>Transparence des données extra-financières</p>		<p>Procédure LCB – FT</p> <p>Engagement dans les principes de l'investissement responsable (PRI)</p> <p>Rapport annuel et code de Transparence</p> <p>Site Internet</p> <p>Rapport annuel intégrant un rapport extra-financier</p>
<b>Preneurs / Exploitants</b>	<p>Optimisation énergétique</p> <p>Satisfaction des exploitants</p> <p>Développer la responsabilité des locataires en matière environnementale</p> <p>Qualité environnementale du lieu de travail</p>	<p>Suivi des informations relatives aux consommations d'énergie</p> <p>Questionnaires de satisfaction</p> <p>Charte d'engagement ESG de la SCPI Atream Hôtels</p> <p>Mise en place d'annexe/ clause environnementale</p> <p>Organisation de comités verts</p>	<p>Mise en place d'un système de monitoring des consommations énergétiques et émissions de GES</p> <p>Développement de plans d'amélioration des actifs</p> <p>Diagnostic technique et environnemental des actifs</p>

<p><b>Collaborateurs</b></p>	<p>Diffusion des enjeux ESG de la société</p> <p>Pilotage de la démarche ESG</p> <p>Contribution à la lutte contre le changement climatique</p>	<p>Plan de formation des collaborateurs</p> <p>Revue et suivi de la mise en œuvre de la démarche ESG</p>	<p>Formation des équipes</p> <p>Comité ISR</p>
<p><b>Prestataires</b></p>	<p>Respect de la Réglementation</p> <p>Favoriser les achats responsables</p>	<p>Charte d'engagement ESG</p>	<p>Obtention de la charte ESG des prestataires significatifs.</p>

DOCUMENT DE TRAVAIL